

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1474**11 octobre 2002****SOMMAIRE**

ABM, S.à r.l., Luxembourg	70750	Forville International S.A., Luxembourg	70748
Agence Avus, S.à r.l., Luxembourg	70748	Gec Lux S.A., Luxembourg	70728
Architecture Sud, S.à r.l., Luxembourg	70731	GIB Group International S.A., Luxembourg	70743
Argos Participations S.A., Luxembourg	70752	GIB Group International S.A., Luxembourg	70743
(Les) Ateliers du Confort S.A., Liefrange	70706	Hibou S.A.H., Luxembourg	70752
(Les) Ateliers du Confort S.A., Liefrange	70706	Immobilière Developa S.A., Luxembourg	70737
(Les) Ateliers du Confort S.A., Liefrange	70706	Immobilière Developa S.A., Luxembourg	70737
(Les) Ateliers du Confort S.A., Liefrange	70706	Immobilière de Mondercange S.A., Luxembourg	70707
Bank Delen N.V., Antwerpen	70742	Immobilière de Mondercange S.A., Luxembourg	70707
Bauxite Investissements S.A., Luxembourg	70745	INFIPA Institute for Financing and Participation S.A., Luxembourg	70745
Belvedere Communications Holding S.A., Luxem- bourg	70726	INFIPA Institute for Financing and Participation S.A., Luxembourg	70745
Belvedere Communications Holding S.A., Luxem- bourg	70726	International Capital Group S.A.H., Luxembourg	70751
Burberry Luxembourg (No.3), S.à r.l., Luxem- bourg	70716	Investec S.A., Luxembourg	70714
Caixa Luxemburgo, Sicav, Luxembourg	70713	Investec S.A., Luxembourg	70714
Cargo-Trailer S.A., Foetz	70714	Karlan International S.A.H., Luxembourg	70744
CGD Luxemburgo S.A., Luxembourg	70712	Klar Investment International S.A., Luxembourg	70747
Chatigny S.A., Bereldange	70740	Klar Investment International S.A., Luxembourg	70747
Cogest S.A.H., Luxembourg	70752	Koine Fund Advisory S.A., Luxembourg	70744
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A., Luxem- bourg	70712	Koine Fund Advisory S.A., Luxembourg	70744
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A., Luxem- bourg	70712	Kubis Software S.A., Luxembourg	70711
Donpal Financière S.A., Luxembourg	70722	Kuna Invest S.A.H., Luxembourg	70745
E. EX S.A., Européenne d'Exportation, Luxem- bourg	70748	Kuna Invest S.A.H., Luxembourg	70746
Electro Motor Technology S.A., Luxembourg	70739	Kuna Invest S.A.H., Luxembourg	70746
Equen S.A., Luxembourg	70711	Kuna Invest S.A.H., Luxembourg	70746
Espace Régie Luxembourg S.A., Luxembourg	70707	L.I.V., Luxemburgische Immobilien-Verwaltung S.A., Luxembourg	70747
Espace Régie Luxembourg S.A., Luxembourg	70707	Lux International Finance S.A.H., Luxembourg	70740
Ethila S.A., Luxembourg	70714	Luximmo Neunte Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig	70738
Ethila S.A., Luxembourg	70714	Luximmo Neunte Beteiligungsgesellschaft AG, Wasserbillig	70739
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxem- bourg	70751	Marine Projects (Luxembourg) S.A., Luxembourg	70711
Favole Internationale S.A., Luxembourg	70709	Marlegreen Holding S.A., Luxembourg	70742
Fiscalis (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	70724	Marlegreen Holding S.A., Luxembourg	70742
Forum Luxembourg S.A., Luxembourg	70750	Marlegreen Holding S.A., Luxembourg	70742
Forville International S.A., Luxembourg	70748	Marlegreen Holding S.A., Luxembourg	70742
		Network International S.A., Luxembourg	70713

Oskor S.A., Luxembourg	70744	Syngenta Luxembourg Finance (#2), S.à r.l., Luxembourg	70749
Project Invest S.A., Luxembourg	70740	Syngenta Luxembourg Finance (#2), S.à r.l., Luxembourg	70750
Radi Holding S.A., Luxembourg	70709	T.F.B. S.A.	70730
Rail Route Lux, S.à r.l., Luxembourg	70735	TMF Corporate Services S.A., Luxembourg	70715
Rainbow Group S.A. Luxembourg, Luxembourg. .	70710	TMF Management Luxembourg S.A., Luxembourg	70728
Rainbow Group S.A. Luxembourg, Luxembourg. .	70710	Trèfle à 4F S.A.H., Luxembourg	70751
Rainbow Group S.A. Luxembourg, Luxembourg. .	70710	Twinthera S.A., Luxembourg.	70711
Rainbow Group S.A. Luxembourg, Luxembourg. .	70710	V2I Holding S.A., Luxembourg	70715
Run Participations S.A., Luxembourg.	70711	V2I Holding S.A., Luxembourg	70715
Rupert Foundation S.A., Luxembourg	70741	Viennoise S.A.H., Luxembourg	70713
Rupert Foundation S.A., Luxembourg	70741	Vimur S.A.H., Luxembourg	70741
Sagittarus Agency, S.à r.l., Steinfort.	70722	Vimur S.A.H., Luxembourg	70741
Serem, S.à r.l., Bertrange.	70726	World Rail Company S.A., Luxembourg	70731
Sopor S.A.H., Luxembourg	70747	Zaxion S.A., Luxembourg.	70740
Sovacom, S.à r.l., Bettembourg.	70721		
Sovacom, S.à r.l., Bettembourg.	70721		
Spring 96 S.A., Luxembourg	70743		

LES ATELIERS DU CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.
R. C. Diekirch B 4.504.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Wiltz, le 25 juillet 2002, vol. 173, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 août 2002.

Signature.

(93063/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2002.

LES ATELIERS DU CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.
R. C. Diekirch B 4.504.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 25 juillet 2002, vol. 173, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 août 2002.

Signature.

(93064/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2002.

LES ATELIERS DU CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.
R. C. Diekirch B 4.504.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 25 juillet 2002, vol. 173, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 août 2002.

Signature.

(93065/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2002.

LES ATELIERS DU CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.
R. C. Diekirch B 4.504.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 25 juillet 2002, vol. 173, fol. 87, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 août 2002.

Signature.

(93066/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2002.

IMMOBILIERE DE MONDERCANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 81.684.

L'an deux mille deux, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DE MONDERCANGE S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11 rue des 3 Cantons inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 81.684, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 23 novembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro n° 122 du 5 février 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} mars 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro no 894 du 18 octobre 2001

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de Windhof à Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social du 11 rue des 3 Cantons à L8399 Windhof au 31 rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Elvinger, C. Desso, M. Lutgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 14CS, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

J. Elvinger.

(63363/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

IMMOBILIERE DE MONDERCANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 81.684.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002. (63364/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

ESPACE REGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

ESPACE REGIE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(63440/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

ESPACE REGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2002

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold. Monsieur Alvin Sold expose ensuite:

- qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires d' ESPACE REGIE LUXEMBOURG sont représentés et qu'en conséquence l'Assemblée Générale est valablement constituée

- que l'ordre du jour de la présente assemblée est:

1. Lecture du rapport des Réviseurs
2. Approbation des comptes 2001
3. Décharge et quitus aux Administrateurs
4. Décharge et quitus au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires: proposition de nomination de Monsieur Mathieu Puhl en tant qu'administrateur, démission de Monsieur Xavier Linder en tant qu'administrateur
6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
7. Renouvellement du mandat des Réviseurs
8. Divers

Constatation de la validité de l'Assemblée Générale Ordinaire

Tous les faits, exposés par Monsieur Sold sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et après avoir délibéré a pris les décisions suivantes:

Résolution

1^{ère} résolution

Après avoir entendu le rapport des Réviseurs, l'assemblée générale approuve les comptes et le bilan l'exercice 2001 couvrant la période du 12 septembre 2000 au 31 décembre 2001 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est prise à l'unanimité

2^{ème} résolution

L'assemblée décide d'affecter en résultats reportés la perte de l'exercice 2001 s'élevant à EUR 2.542,-.

Cette résolution est prise à l'unanimité

3^{ème} résolution

L'assemblée générale donne quitus et décharge aux administrateurs pour l'exercice 2001

Cette résolution est prise à l'unanimité

4^{ème} résolution

L'assemblée générale donne quitus et décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2001

Cette résolution est prise à l'unanimité

5^{ème} résolution

L'assemblée générale renouvelle les mandats de Monsieur Alvin Sold et de Madame Danièle Fonck aux fonctions d'administrateurs.

Cette résolution est prise à l'unanimité

6^{ème} résolution

L'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Mathieu Puhl en tant qu'administrateur de la société.

Cette résolution est prise à l'unanimité

7^{ème} résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Xavier Linder de son poste d'administrateur de la société.

Cette résolution est prise à l'unanimité

8^{ème} résolution

L'assemblée générale reconduit aux fonctions de commissaire Madame de Paoli, pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

Cette résolution est prise à l'unanimité

9^{ème} résolution

L'assemblée générale reconduit aux fonctions de Réviseur d'entreprise la société PricewaterhouseCoopers, pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

Cette résolution est prise à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 19.00 heures.

A. Sold

Président

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 40, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

FAVOLE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 66.760.

L'an deux mille deux, le deux août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAVOLE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven (Luxembourg), le 25 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 935 du 28 décembre 1998 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.760.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, L. Lorang, E. Pralong, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 13CS, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

J. Elvinger

(63366/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RADI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

RADI HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(63467/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RAINBOW GROUP S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.806.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(63401/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RAINBOW GROUP S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.806.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(63398/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RAINBOW GROUP S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.806.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(63399/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RAINBOW GROUP S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.806.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(63400/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RAINBOW GROUP S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.806.

Les décisions suivantes ont été prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2002.

- L'Assemblée décide de convertir et augmenter le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en Euros au cour de 1,- EUR pour 40.3399 LUF, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il établisse après conversion à EUR 1.830.000,- divisé en 1.250 actions sans dénomination de valeur nominale.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à 1.830.000,- EUR représenté par 1.250 actions sans dénomination de valeur nominale. le capital autorisé est fixé à 22.311.000,- EUR représenté par 900.000 actions sans dénomination de la valeur nominale.»

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63407/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

MARINE PROJECTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 54.441.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63412/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KUBIS SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 55.773.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63413/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

TWINTHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.459.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63414/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

EQUEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 76.550.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63415/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RUN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.966.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2002

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Luigia Anna Ferrari, Directrice de société, demeurant à Via Gioia Melchiorre, n° 55 à Milan (Italie), administrateur.

RUN PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63471/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.340.

Monsieur le Préposé est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société mentionnée ci-dessus:

Administrateurs:

M. Alain De Frenne, a démissionné de ses fonctions d'administrateur au 31 juillet 2002.

M. Jacques Haffner est nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Ariberto Fassati qui reste membre du Conseil d'Administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

Pour le Conseil d'Administration

H. Roux

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63417/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.340.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 937.997.523,- dont le siège social est 9, Quai du Président Paul Doumer, F-92400 Courbevoie (France) immatriculée sous le n° Siren 304.187.701 au «Registre de Commerce et des Sociétés» de Nanterre dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés C n°128 du 15 mars 1991.

Direction Générale - à partir du 1^{er} janvier 2002:

A biffer M. Alain De Frenne, Directeur Général Adjoint

Régime de signatures de la succursale luxembourgeoise

A biffer M. Alain De Frenne, Directeur Général Adjoint

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

H. Roux

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63418/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

CGD LUXEMBURGO, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.254.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mars 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Fernando Manuel Domingos Maximiano, CAIXAGEST S.A., avenue Joao XXI, 63-2 P-1000 Lisboa.

- Luis Miguel Saraiva Lopes Martins, CAIXAGEST S.A., avenue Joao XXI, 63-2 P-1000 Lisboa.

- Antonio Manuel Sezoas De Almeida Porto, CAIXA GERAL DE DEPOSITOS - Paris Branch, 83, avenue Marceau, F-75116 Paris.

L'Assemblée a également décidé de distribuer le bénéfice réalisé de EUR 440.390 de la façon suivante:

- Dividende: EUR 438.000,-

- Bénéfice reporté: EUR 2.390,-

Pour CGD LUXEMBURGO Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63420/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

VIENNOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 30.877.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63416/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

CAIXA LUXEMBURGO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.253.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mars 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- John Pauly, FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.
- Luis Miguel Saraiva Lopes Martins, CAIXAGEST S.A., avenue Joao XXI, 63-2 P-1000 Lisboa.
- Antonio José Neves Vaz, CAIXAGEST S.A., avenue Joao XXI, 63-2 P-1000 Lisboa.

Pour CAIXA LUXEMBURGO Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63419/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

NETWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.076.

EXTRAIT RECTIFICATIF

Il ya lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 mai 2002 que:

La devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2002; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

- Monsieur Bruno Beernaerts, a été nommé administrateur de type A en remplacement de Monsieur Philippe Pedrini, démissionnaire;

- Monsieur David De Marco et Monsieur Alain Lam ont été nommés administrateurs de type B, en remplacement de Madame Sonja Linz et Monsieur Georges Deitz, démissionnaires.

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 mai 2002 que:

La devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

- Monsieur Bruno Beernaerts, a été nommé administrateur de type A en remplacement de Monsieur Philippe Pedrini, démissionnaire;

- Monsieur David De Marco et Monsieur Alain Lam ont été nommés administrateurs de type B, en remplacement de Madame Sonja Linz et Monsieur Georges Deitz, démissionnaires.

Luxembourg, le 16 août 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63421/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

INVESTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.841.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2001 sont enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

Signature.

(63423/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

INVESTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.841.

—
Les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2001 et le rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 34, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2002.

Signature.

(63425/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

ETHILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.378.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour ETHILA S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Signature

Administrateur

(63426/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

ETHILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.378.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour ETHILA S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Signature

Administrateur

(63427/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

CARGO-TRAILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 57.107.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 25 juillet 2002, vol. 139, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63458/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

V2I HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.378.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(63431/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

V2I HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.378.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 24 juin 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de V2I HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

Prenant en considération les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2001 est un profit de Euro 878.800,78 qui sera alloué comme suit:

- La réserve légale: EUR 43.940,04
- Le report à nouveau du profit: EUR 834.860,74

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

T. Van Dijk

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 34, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63432/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

TMF CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.993.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 12 août 2002

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 août 2002 ce qui suit:

«Le Conseil d'Administration prend acte des lettres de démission de M. Olivier Dorier et de M. Rolf Caspers en tant qu'administrateurs de la société. A l'unanimité les administrateurs acceptent ces démissions. L'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2002 se prononcera sur la décharge à leur donner.

A l'unanimité les administrateurs décident de ne pas pourvoir pour l'instant au remplacement de l'administrateur sortant M. Rolf Caspers et de coopter en remplacement de M. Olivier Dorier, administrateur sortant, M. Armin Kirchner, ayant son adresse professionnelle à D-Frankfurt, Hainerweg 13-15, qui achèvera le mandat de son prédécesseur.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

A l'unanimité les administrateurs décident de nommer en tant que Fondés de pouvoirs de la société, M. Olivier Dorier demeurant à Olm et M. Rolf Caspers demeurant à Trèves.

Les fondés de pouvoirs pourront signer chacun conjointement avec un autre administrateur de la société, les actes courants et la correspondance courante de la société.»

Luxembourg, le 19 août 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63445/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

BURBERRY LUXEMBOURG (No. 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 20.000,- EUR.**

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the thirty-one of July.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales with registered office at 18-22 Haymarket, London, SW1Y 4DQ,

represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 30th, 2002.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Art. 1. Form

There is established by the appearing parties a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of one shareholder; the Company may at any time be composed of several shareholders or of a single shareholder, owner of all the shares, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other

securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial and/or industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may participate directly or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad. It may render every assistance to undertakings forming part of the group of the Company, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, guarantees for their benefit or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

In general, it may take any managing, controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Denomination

The Company will exist under the denomination of BURBERRY LUXEMBOURG (No.3), S.à r.l.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The issued capital of the Company is set at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) divided into eight hundred (800) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder.

The single shareholder may transfer freely its shares.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. When the Company is composed of more than one shareholder, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not. Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers

Each of the managers individually has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. Each of the managers has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 15. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of the managers

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation. Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. General meeting of the shareholders

1. When the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation have to be approved by shareholders representing together three quarters of the corporate capital.

Art. 18. Decisions

The decisions of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 19. Financial year

The financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March of each year.

Art. 20. Balance-sheet

At the end of each financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder, or as the case may be, to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 21. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the managers to allocate payments on account dividends, within the limits permissible by law.

Art. 22. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 23. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED.	20,000.- EUR	800	20,000.- EUR
Total	20,000.- EUR	800	20,000.- EUR

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to elect Mr Eric Isaac, company director, residing at 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort as manager for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003;
2. The registered office shall be at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille deux, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à 1822 Haymarket, London, SW1Y 4DQ,

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 30 juillet 2002.

Cette procuration, signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un unique associé; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés ou bien un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet la détention de participations, sous toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, instruments de dette, bons de caisse et autres valeurs mobilières de toute sorte, ainsi que la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses participations et de son portefeuille.

La Société peut exercer toute activité commerciale et/ou industrielle ou maintenir des établissements ouverts au public. La Société peut participer directement ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut leur rendre toute assistance à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, que ce soit de nature financière ou non, telle que, mais sans limitation, l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties en leur faveur ou toute autre forme d'assistance. La Société peut emprunter sous toute forme et de manière privée, émettre des obligations et bons de caisse, convertibles ou non en actions de la Société ou d'autres sociétés.

En général, la Société peut prendre toute mesure de gestion, de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 3. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de BURBERRY LUXEMBOURG (No.3), S.à r.l.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en huit cents (800) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique. Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Pouvoirs

Chacun des gérants pris individuellement a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Chacun des gérants a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 15. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des gérants

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture du gérant ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants

Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

Art. 18. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 19. Année sociale

L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Art. 20. Bilan

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 21. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir de la gérance de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 22. Dissolution. Liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED.	20.000,- EUR	800	20.000,- EUR
Total	20.000,- EUR	800	20.000,- EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de mars 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Décide de nommer M. Erie Isaac, administrateur de société, demeurant au 4, Gappenhiehl, L5335 Moutfort, comme gérant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003.

2. Le siège social est fixé à Luxembourg, 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 14CS, fol. 22, case 9. – Reçu 200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

J. Elvinger.

(63437/211/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

SOVACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Wolser Nord.

R. C. Luxembourg B 59.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

J. Lonneux

Gérant

(63451/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

SOVACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Wolser Nord.

R. C. Luxembourg B 59.961.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002

L'Assemblée accepte la démission de Madame Colette Jadaud de son mandat de gérant et la remercie vivement pour les efforts déployés en faveur de la société dans le cadre de son mandat.

L'Assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 28 juin 2002, date de sa démission.

L'Assemblée, à l'unanimité, désigne comme gérant:

M. Alain Jacob, Juseret 59B, B-6642 Vaux-sur-Sûre.

Son mandat prend cours à dater de ce jour.

A. Jacob / J. Lonneux

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63453/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

DONPAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.133.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mars 2002

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Marc Lamesch de son poste d'administrateur et nomme M. Guy Hornick, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., de son poste de commissaire aux comptes et nomme AUDIEX, S.à r.l., en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

Pour DONPAL FINANCIERE S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 45, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63438/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

SAGITTARUS AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8040 Steinfort, 87, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Olivier Polet, photographe, demeurant à B-6820 Fontenoille (Florenville), Belgique, 56, rue Nigely.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après « la Société »), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après « la Loi »), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après « les Statuts »), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet le reportage photographique, les prises de vue concernant les secteurs suivants: publicitaire, médical, illustration, mode, décoration, industriel, ainsi que l'édition de livres et la diffusion et vente de photographies de presse tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination SAGITTARUS AGENCY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) représenté par 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants en cas de conseil de Gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2002.

Souscription - Libération

Les 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Olivier Polet, prénommé, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.400,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Olivier Polet, prénommé.
- 2) Le siège social de la Société est établi à L-8040 Steinfort, 87, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O.Polet, J.Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 14CS, fol. 22, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

J. Elvinger.

(63430/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

FISCALIS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

L'an deux mille deux, le treize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Soumois, expert comptable, demeurant à B-6840 Neufchateau, 16, route de Motechet, Laherie,
- 2.- La société MC CONSULTING, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X septembre

ici représentée par son gérant, Monsieur Carlos Marques, comptable, L-2550 Luxembourg, 132, rue du X Septembre
Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FISCALIS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet d'organiser, d'apprécier et de redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, d'établir les bilans et d'analyser, par les procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

La société a également pour objet de tenir les comptabilités, domicilier des sociétés, effectuer tous les services en matière de décomptes des salaires et de secrétariat social, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales.

En outre, la société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

La valeur des parts sociales est déterminée par les associés. A défaut d'accord, ceux-ci nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes

de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Il peuvent être révoqués à tout moment par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciales.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 17. L'excédant favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

Monsieur Soumois Robert, préqualifié, deux cent cinquante cinq parts sociales	255
La société MC CONSULTING, S.à r.l., préqualifiée, deux cent quarante-cinq part sociales	245
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante Euros (750,-)

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, seul associé de la société s'est réuni en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Robert Soumois, expert-comptable, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 16, route de Motechet, Laherie.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

3.- Le siège social de la société se trouve à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo,

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Soumois, C. Marques, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2002, vol. 880, fol. 62, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2002.

F. Kessler.

(63443/219/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

BELVEDERE COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 84.463.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 27 juin 2002 que:

1. Monsieur Stuart Ashmore, administrateur de société, demeurant à 39 North Park Road, Bramhall, Stuckport, Cleshire SK7 3JS, United Kingdom, a été nommé administrateur additionnel de la société.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63442/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

BELVEDERE COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 84.463.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 23 juillet 2002 que:

1. La démission de Monsieur John Holmes demeurant en France en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Signature

agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63444/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

SEREM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8053 Bertrange, 94, rue des Champs.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le douze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

BILOREN S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représentée par son directeur, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, elle-même représentée par un de ses gérants, Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, ayant pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SEREM, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de renseignements et d'études dans le domaine médico-administratif.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique, BILOREN S.A., préqualifiée, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8053 Bertrange, 94, rue des Champs.

2. Gérance:

Monsieur Xavier Terrier, médecin, demeurant au 11, rue de Longwy, F-57100 Thionville (France).

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée. Il a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Sunnen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 59, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 2002.

G. Lecuit.

(63456/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.946.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 12 août 2002

Il résulte de la réunion d'administration tenue le 12 août 2002 ce qui suit:

«Le Conseil d'Administration prend acte de la lettre de démission de Monsieur Peter de Reus en tant qu'administrateur de la société. A l'unanimité les administrateurs acceptent cette démission et remercient Monsieur de Reus pour ses bons et loyaux services rendus dans le passé. L'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2002 se prononcera sur la décharge à lui donner.

A l'unanimité les administrateurs décident de coopter en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Armin Kirchner, ayant son adresse professionnelle à D-Frankfurt, Hainerweg 13-15, qui achèvera le mandat de son prédécesseur.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

Luxembourg, le 19 août 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63446/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

GEC LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

STATUTS

L'an deux mille deux, le treize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Guillaume Magnee, Administrateur de société, demeurant à B-4030 Liège, 179, rue Belvaux.
 - 2.- Monsieur Claude Alken, Administrateur de société, demeurant à B-4050 Chaudfontaine, 19, rue du Nouveau Sart.
 - 3.- La société MYR CONSULT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre, ici représentée par ses trois gérants, savoir:
 - Monsieur Philippe Yansenne, comptable, demeurant à B-6960 Odeigne, 3, rue Martin D'Odeigne,
 - Monsieur Carlos Marques, comptable, demeurant à L-1120 Luxembourg, 2, rue d'Allamont
 - Madame Bernadette Rapet, comptable, demeurant à B-4910 Theux, 345, rue Jehoster.
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de GEC LUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'étude, le conseil dans le domaine de l'économie d'énergie, l'achat et la vente en gros ou au détail, l'importation, l'exportation, la distribution d'économiseur d'eau, d'énergie, d'adoucisateurs, épurateurs et tous matériaux et/ou objets ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci,
- l'organisation de salons, foires, séminaires, voyages d'étude et d'affaires, prospections
- la prise de participations financières sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous

titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cessions, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Chaque action donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les actions sont librement cessibles

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à onze (11) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Guillaume Magnee, prénommé, cent quarante actions	140
2.- Monsieur Claude Alken, prénommé, cent quarante actions	140
3.- La société MYR CONSULT, S.à r.l., préqualifiée, trente actions	30
Total: trois cent dix actions	<u>310</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées partiellement par des versements en numéraires de sorte que la somme de vingt mille Euros (20.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents Euros (1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Guillaume Magnee, prénommé,
- b) Monsieur Laurent Alken, demeurant à B-4050 Chaudfontaine, 19, rue du Nouveau Sart,
- c) MYR CONSULT, S.à r.l., préqualifié.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer, Monsieur Laurent Alken, préqualifié, administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

M.C. CONSULTING, S.à r.l., 152, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable tous les six (6) ans.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du Conseil d'Administration

Les trois administrateurs prénommés se réunissent en conseil et prennent la décision suivante:

Monsieur Laurent Alken, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Magnee, Alken, Yansenne Ph., Marques, B. Rapet, L. Alken, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2002, vol. 880, fol. 62, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2002.

F. Kessler.

(63450/219/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

T.F.B. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.421.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 août 2002.

Signature

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63503/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

ARCHITECTURE SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 211, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 66.580.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Luxembourg,
le 19 juillet 2002 à 10.00 heures*

Sont présents les seuls associés de la société:

1. Monsieur Boutay Dominique
2. Monsieur Vermeulen Pierre-Yves

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents parts sociales (500) sans désignation de valeur nominale.»

Et lecture faite, les associés ont signé.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

D. Boutay / P.-Y. Vermeulen

Les associés

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2002, vol. 324, fol. 80, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(63449/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

WORLD RAIL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Madame Elise Lethuillier, prénommée, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de WORLD RAIL COMPANY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de trois millions soixante-neuf mille euros (3.069.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 323(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessous moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de mai à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. Madame Elise Lethuillier, prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cent dix euros (1.610,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg,
- c) Madame Elise Lethuillier, prénommée.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, Domaine de Beaulieu, 32, rue J.P. Brasseur.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 52, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 août 2002.

G. Lecuit.

(63454/220/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RAIL ROUTE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. JRF FINANCES, une société civile de droit français, ayant son siège social au 14, rue de l'Ecole des Mines, F-57100 Thionville,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juillet 2002.

2. WORLD RAIL COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, ici représentée par Madame Elise Lethuillier, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2002.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de RAIL ROUTE LUX, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet:

- l'achat, la vente, le négoce de tous matériels de tractions et de manutention et la réalisation de toutes prestations liées à l'activité;
- l'étude, le conseil et la réalisation de tous travaux liés à ces activités;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets, concernant ces activités;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II.- Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. JRF FINANCES, préqualifiée, cent soixante-neuf parts sociales	169
2. WORLD RAIL COMPANY S.A., préqualifiée, trois cent vingt-sept parts sociales	327
Total: quatre cent quatre-vingt-seize parts sociales	496

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV.- Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Richard Fabrello, gérant de société, demeurant à Thionville (France), 14, rue de l'Ecole des Mines. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 52, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 août 2002.

G. Lecuit.

(63455/220/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

IMMOBILIERE DEVELOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 26.489.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DEVELOPA S.A.

Signature

Un administrateur

(63462/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

IMMOBILIERE DEVELOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 26.489.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DEVELOPA S.A.

Signature

Un administrateur

(63463/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

LUXIMMO NEUNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 82.535.

Im Jahre zweitausendzwei, am einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Hat sich die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO NEUNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 21. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg C Nummer 1196 vom 19. Dezember 2001.

Die Gesellschaft ist im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.535 eingetragen.

Versammlungsvorstand

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Albert Wildgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Die Hauptversammlung bestellt zum Stimmen-zähler Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg. Der Vorsitzende bestimmt zum Protokollführer Herrn Philippe Barbier, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Zusammensetzung der Versammlung

Bei der heutigen Hauptversammlung sind die in der Anwesenheitsliste mit Namen, Vornamen, Wohnort beziehungsweise Gesellschaftsbezeichnung und Gesellschaftssitz, sowie der Anzahl der ihnen gehörenden Aktien bezeichneten Aktionäre anwesend oder vertreten.

Die Anwesenheitsliste wird vom Versammlungsvorstand angefertigt.

Sämtliche in der Anwesenheitsliste aufgeführte Vollmachten verbleiben an vorliegender Urkunde zum Zwecke der Registrierung als Anlage, nachdem sie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstands und dem beurkundenden Notar ne varietur unterschrieben wurden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar dieselben zu beurkunden:

I.- Die gegenwärtige Hauptversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

Tagesordnung

- 1) Verlegung des Sitzes der Gesellschaft
- 2) Änderung von Artikel 2, Absatz 1, Satz 1 der Satzung der Gesellschaft, mit dem folgenden neugefassten Wortlaut: "Der Sitz der Gesellschaft ist Wasserbillig."
- 3) Änderung der Zeichnungsbefugnisse für die Gesellschaft und dementsprechende Änderung von Artikel 10 der Satzung, mit dem folgenden neugefassten Wortlaut: "Für alle Geschäfte bis zu einem Betrag von 10.000,- (zehntausend) Euro wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates vertreten.
Für alle Geschäfte, die den Betrag von 10.000,- (zehntausend) Euro überschreiten, bis zu einem Betrag von 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend) Euro wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der Person oder Personen, welcher(n) solche Vertretungsmacht vom Verwaltungsrat übertragen wird, verpflichtet.
Für alle Geschäfte, die den Betrag von 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend) Euro übersteigen, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.
Für alle Geschäfte betreffend die tägliche Geschäftsführung und unabhängig von ihrem Wert wird die Gesellschaft durch die Person(en), der/denen solche Vertretungsmacht durch den Verwaltungsrat übertragen wurde, vertreten."
- 4) Verschiedenes.

II.- Das Grundkapital der Gesellschaft ist zur Zeit in 3.100 (dreitausendeinhundert) Aktien zum Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro) eingeteilt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktien der Gesellschaft bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten sind. Demnach ist es nicht erforderlich, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Hauptversammlung

Die von dem Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmenzähler überprüft und von der Hauptversammlung für richtig befunden.

Die Hauptversammlung erkennt sich als rechtmäßig einberufen und fähig an, wirksam über die vorliegende Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Nach vorhergehender Beratung hat die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Hauptversammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie nach L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Hauptversammlung beschließt, den Wortlaut von Artikel 2, Absatz 1, Satz 1 der Satzung, in Folge der Sitzverlegung wie folgt neu zu fassen:

“Der Sitz der Gesellschaft ist Wasserbillig.”

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Hauptversammlung beschließt, die Zeichnungsbefugnisse für die Gesellschaft neu zu regeln und Artikel 10 der Satzung dementsprechend wie folgt neu zu fassen:

“Für alle Geschäfte bis zu einem Betrag von 10.000,- (zehntausend) Euro wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates vertreten.

Für alle Geschäfte, die den Betrag von 10.000,- (zehntausend) Euro überschreiten, bis zu einem Betrag von 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend) Euro wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der Person oder Personen, welcher(n) solche Vertretungsmacht vom Verwaltungsrat übertragen wird, verpflichtet.

Für alle Geschäfte, die den Betrag von 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend) Euro übersteigen, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Für alle Geschäfte betreffend die tägliche Geschäftsführung und unabhängig von ihrem Wert wird die Gesellschaft durch die Person(en), der/ denen solche Vertretungsmacht durch den Verwaltungsrat übertragen wurde, vertreten.”

Abschluss

Nach Erledigung der Tagesordnung, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend-zweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen haben die Erschienenen zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Wildgen, Reinsberg, Barbier, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2002, vol. 13CS, fol. 68, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 20. August 2002.

T. Metzler.

(63497/222/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

LUXIMMO NEUNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 20 août 2002.

T. Metzler.

(63498/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

ELECTRO MOTOR TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.047.

ERRATUM

Erratum à l'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 97, case 9, et à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 217, Art. 8112

Une réquisition de publication (dont référence ci-dessus) ayant le même objet qu'une précédente a été présentée par erreur en date du 15 juillet 2002 aux fins de la publication et dépôt au registre de commerce, et doit par conséquent être annulée.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2002, vol. 573, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63495/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

ZAXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 87, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 78.143.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 13 août 2002, vol. 139, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signatures.

(63459/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

PROJECT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 82.815.

EXTRAIT

Le siège social de la société, fixé jusqu'à présent à L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny, a été dénoncé avec effet au 27 juin 2002.

Le commissaire aux comptes:

M. S. GESTION S.A., avec siège social à L-9265 Diekirch, 12, rue du Palais, a donné sa démission avec effet au 27 juin 2002.

Les administrateurs suivants ont démissionné de leurs mandats, avec effet immédiat:

- Monsieur Sébastien Thibal;

- Monsieur Jean-Pierre Thibal;

- La société FALCOR LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, B.V.I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63460/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

CHATIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 37.867.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63461/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.714.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 1999

- La cooptation de Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biver, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Arlette Knips, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 5 août 1999.

Certifié sincère et conforme

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63488/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RUPERT FOUNDATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.283.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour RUPERT FOUNDATION S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(63468/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

RUPERT FOUNDATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.283.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour RUPERT FOUNDATION S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(63469/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

VIMUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.516.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

VIMUR S.A.

Signatures

Administrateurs

(63478/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

VIMUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2002

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

VIMUR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63490/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

BANK DELEN N.V.

Siège social: B-Antwerpen, 184, J. Van Rijswijcklaan.
R. C. Antwerpen 310.125.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, le rapport consolidé de gestion et le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 45, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63470/660/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

MARLEGREEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.096.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

MARLEGREEN HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(63464/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

MARLEGREEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.096.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

MARLEGREEN HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(63465/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

MARLEGREEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.096.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

MARLEGREEN HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(63466/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

MARLEGREEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.096.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2002

La société AUDIEX S.A., Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Marc Lamesch.

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire aux comptes sont prolongés pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARLEGREEN HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63474/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

SPRING 96 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.524.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats d'administrateurs de Jean Lambert, Caroline Folmer, EDIFAC S.A. et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

Signature

SPRING 96 S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63472/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

GIB GROUP INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.544.

—
Le bilan au 31 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

GIB GROUP INTERNATIONAL

Signature / Signature

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie A

(63477/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

GIB GROUP INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.544.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 2002

* La cooptation de Monsieur Olivier Van Herstraeten, secrétaire général, 9, avenue de l'Épervier, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, en tant qu'Administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Eric Ter Hark, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

GIB GROUP INTERNATIONAL

Signature / Signature

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie A

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63487/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

OSKOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.837.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2002

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Monica Canova et de la société LLC ECOTREC, USA, en tant qu'Administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Robert Muller, demeurant à Gunzenhausen (Allemagne),
- Monsieur Robert Burst, demeurant 179, boulevard de la Madeleine, Nice (France).

Leur mandat prendra fin ensemble avec celui de l'administrateur restant, Monsieur Richard Drapeau, à l'issue de l'assemblée générale de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OSKOR S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 37, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63475/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KARLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.406.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

KARLAN INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(63479/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KOINE FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.002.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

KOINE FUND ADVISORY S.A.

Signatures

(63550/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

KOINE FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.002.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

KOINE FUND ADVISORY S.A.

Signatures

(63551/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.105.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A.

Signatures

Administrateurs

(63476/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.105.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 septembre 2001

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant 24, rue Jan Engel, L-7793 Bissen, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63491/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

BAUXITE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.753.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

BAUXITE INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(63484/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.698.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(63480/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.698.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(63481/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.698.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(63482/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.698.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(63483/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KUNA INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.698.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide:

- de ratifier la reconduction tacite des mandats de Messieurs Jean Paul Reiland, employé privé, résidant à Bissen, Jean Robert Bartolini, DESS, résidant à Differdange, et de la société FINIM LIMITED, 35-37 New Street, Jersey, en tant qu'administrateur jusqu'à la présente Assemblée;

- de ratifier la nomination tacite de FIN-CONTROLE S.A., sis 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes pour les exercices clôturant aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2002.

Certifié sincère et conforme

KUNA INVEST S.A.

J. R. Bartolini / J. P. Reiland

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63489/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Les statuts coordonnés au 24 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(63485/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social est converti en euros de sorte que le capital s'élèvera désormais à EUR 180.303,63 (cent quatre vingt mille trois cent trois euros et soixante-trois cents) représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale.
- Deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à procéder à la rédaction des statuts coordonnés et à leur publication.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63486/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

L.I.V., LUXEMBURGISCHE IMMOBILIEN-VERWALTUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63492/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

SOPOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.493.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 août 2002 que:

Siège social

- Le siège de la société a été transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63504/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

AGENCE AVUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 5.623.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(63493/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.880.

—
ERRATUM

Erratum à l'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 20, case 12, et à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 217, Art. 8374

Une réquisition de publication (dont référence ci-dessus) ayant le même objet qu'une précédente a été présentée par erreur en date du 18 juillet 2002 aux fins de la publication et dépôt au registre de commerce, et doit par conséquent être annulée.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2002, vol. 573, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63494/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.880.

—
ERRATUM

Erratum à l'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 10, et à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 217, Art. 7834

Une réquisition de publication (dont référence ci-dessus) ayant le même objet qu'une précédente a été présentée par erreur en date du 12 juillet 2002 aux fins de la publication et dépôt au registre de commerce, et doit par conséquent être annulée.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2002, vol. 573, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63496/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

E. EX S.A., EUROPEENNE D'EXPORTATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 89.919.

—
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

Signature

(63540/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#3), S.à r.l.).**
Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

In the year two thousand two, on the twenty-fifth day of June,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#3), S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg incorporated by deed dated 21 June 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The meeting is presided by Me Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hess, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company and subsequent amendment of article four of the Company's articles of incorporation which will have the following wording:

Art. 3. The Company will have the name SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l.

2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote:

Resolution

The meeting resolves to adopt the name SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l. and to amend subsequently as follows article 3 of the articles of incorporation:

«**Art. 3.** The Company will have the name SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l.»

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary, who has knowledge of the English language, declares that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#3), S.à r.l. avec siège à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, constituée en date du 21 juin 2002, suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M^e Dunja Pralong-Damjanovic, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

en Français:

«**Art. 4.** La Société sera dénommée SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l., et de modifier en conséquence comme suit l'article 4 des statuts:

Art. 4. La Société sera dénommée SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en date telle qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms et prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 135S, fol. 81, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Elvinger.

(63502/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

**SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#3), S.à r.l.)**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63501/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2002.

FORAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.253.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Antonius Hermanus Maria Donders, juriste, demeurant à Vermeerlaan 26, 3723 EN Bilthoven (Pays-Bas), Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Robert Bresser, administrateur de sociétés, demeurant à Alkmaar (Pays-Bas);

- FORAM MANAGEMENT B.V., ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63505/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

ABM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 70.602.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 13 août 2002

Sont nommés gérants, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Alojzy Hamerski, demeurant à Varsovie (Pologne);

- Madame Wioletta Hamerska, demeurant à Varsovie (Pologne).

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63514/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.173.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63506/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.180.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Gaëtan Carnot, administrateur de sociétés, demeurant à Cologny (Suisse), Administrateur-Délégué,
- Madame Elisabeth Marie-Hélène Carnot-Sauvy, demeurant à Cologny (Suisse);
- Madame Isabelle Delale, demeurant à Genève (Suisse).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Yves Laurent, expert-comptable, demeurant à Paris (France).

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63507/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.360.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63508/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

COGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.342.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63509/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63511/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

ARGOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 80.528.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

(63544/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.
